



*** Conférence-Débat ***
du Groupe Professionnel Centrale-Energies

Mercredi 27 février 2013

**L'AUDIT ENERGETIQUE DES COPROPRIETES :
QUELS LEVIERS D'ACTION ?**

Dans le cycle des conférences-débats de Centrale-Energies dédiées au secteur « Bâtiment, Habitat, Urbanisme », et suite à la loi sur l'Audit Energétique des Copropriétés, cette conférence présentera plusieurs exemples de copropriétés ayant entrepris cette démarche d'étude en vue de la diminution des consommations énergétiques et fera le point sur les difficultés rencontrées, les méthodes utilisées, les résultats obtenus, etc...

Rappelons que les copropriétés devront avoir fait réaliser, avant fin 2017, l'audit énergétique de leur bâtiment, puis proposer une liste des travaux à l'Assemblée Générale des Copropriétaires. Si les solutions techniques sont identiques à celles des rénovations de l'habitat collectif social, la manière d'aborder la question est totalement différente.

A travers plusieurs exemples, nous parcourons les situations que peuvent rencontrer les Conseils Syndicaux, les difficultés rencontrées, les succès obtenus.

En introduction, nous présenterons les enjeux de la thermique des copropriétés. Ensuite plusieurs opérations seront présentées, parmi lesquelles :

- une copropriété de 1970, avec 20 lots. Suite à l'audit énergétique, les travaux ont été partiellement adoptés par l'Assemblée Générale ; l'opération sera présentée par **Aurélien Déragne**, de Centrale-Energies.
- une copropriété de 2000, avec 98 lots : pour cet immeuble très récent, l'Audit Energétique fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine assemblée ; l'opération sera présentée par **Patrice Cottet**, de Centrale-Energies.
- une grande copropriété : Résidence du Parc à Meudon, dessinée par l'architecte urbaniste Fernand Pouillon, achevée en 1962, et qui comporte 2.635 logements ; elle est classée au patrimoine du XXème siècle. Cette opération sera présentée par **André Berland**, président du conseil syndical.

Enfin, **Michel Thiercelin**, Président de la Fédération des Syndicats Coopératifs de Copropriété, nous parlera de la réglementation actuelle, des nouveautés en la matière, des négociations en cours, et des évolutions nécessaires.

LIEU : ASIEM, 6, rue Albert de Lapparent, Paris 75007, METRO SEGUR, ligne 10

HORAIRE : 19h00 à 21h, accueil à 18h30

Participation sur place : 15 euros ; Etudiants : 5 euros, avec pour tous un rafraichissement à 21h

Pour vous inscrire à la CONFERENCE, merci de remplir le formulaire accessible en cliquant sur le lien ci-après : [inscription à la conférence](#)

(Les planches projetées et la vidéo de la soirée seront en lien au site www.centrale-energie.fr)